



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 5 JUIN 2025

DCM250605_031

**PONT DE BOIS ROUGE - MISE A DISPOSITION D'UNE
PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE
AB 892 AU GIP PPIEBR**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie le :

11 JUIN 2025

Que la convocation a été faite
le 28 mai 2025

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

| | |
|-------------------|----|
| Présents : | 24 |
| Représentés : | 7 |
| Absents : | 14 |
| Total des votes : | 31 |


Le Maire
Joé BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin le conseil municipal de
SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame
SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA
Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur
GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame
SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame
CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame
ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain,
Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame
LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël,
Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN
Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT
Sabrina

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne,
Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame VIRAPIN KICHENIN
Marie Linda, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie,
Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur NAZE Gilles, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame
DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de
remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'accord entre les parties sur les conditions de vente

1- CONTEXTE

Dans le cadre de la construction du nouveau pont de Bois-Rouge, le GIP-PPIEBR (Groupement d'Intérêt Public Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois Rouge) a sollicité la commune de Saint André pour la mise à disposition sur une durée de 99 ans, d'une partie d'un bien communal nécessaire à la mise en œuvre de cet ouvrage.

Ce projet routier permettra en effet d'améliorer et de sécuriser de la circulation sur ce secteur.

L'emprise foncière utilisée pour concrétiser cet aménagement est détaillée dans le tableau ci-dessous.

2- CARACTERISTIQUES DU BIEN ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques foncières du terrain :

| Référence cadastrale | Superficie | Zonage PLU | Adresse | Prix |
|----------------------|---|------------|--|---------|
| AB 892p | 40 m ² (à parfaire par géomètre expert) | UE | 2 649 rue ancienne voie du CFR 97440 Saint-André | Gratuit |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

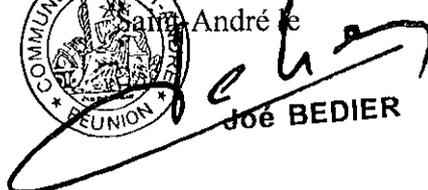
Article 1 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la mise à disposition aux conditions ci-dessus d'une partie du terrain communal cadastré AB 892 au GIP-PPIEBR ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise à disposition d'une partie de ce bien, ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Le Maire 16 JUN 2025
extrait conforme
Saint-André

Joë BEDIER

